

Règlement intérieur Ecole de sport Ski Montagne – Saison 2019

A lire attentivement

Organisation des sorties : Delphine DEVILLE-DUC, vous pouvez me contacter par mail à delphine.deville-duc@skimontagne.fr ou par téléphone au 07-69-06-13-29

L'adhésion à l'école de sport de ski montagne engage les parents et les enfants à respecter le règlement intérieur. **L'école de sport est gérée uniquement par des bénévoles**, les frais d'inscription comprennent l'encadrement à 100% par des professionnels de l'ESF, les forfaits, le transport et l'assurance carte neige.

Matériel :

Le matériel de votre ou vos enfants doit être réglé, adapté au niveau, à l'activité et en bon état.

Tout enfant ayant oublié son matériel : casque, masque, chaussures de ski, blouson, pantalon de ski ne pourra malheureusement pas monter dans le car.

Les enfants doivent être habillés en fonction de la météo, chaudement bien sûr.

Nous ne sommes pas responsables des vols d'objets personnels (téléphone, console de jeu...), des pertes ou dégradations de matériel pendant les sorties.

Départ :

L'heure de départ est 12h45, les enfants doivent être présents au car 10 min avant le départ pour le chargement du matériel et leur accueil.

Nous avons des impératifs horaires, les cours commencent à 14h. Les retardataires pénalisent le temps des cours de ski et donc les autres enfants.

Retour :

L'heure du retour est approximative.

Nous avons des aléas dus à la météo, aux conditions de circulation, aux éventuelles blessures à gérer sur place.

Par contre, les parents doivent être présents sur le parking à 18h afin de pouvoir reprendre leurs enfants en charge et de libérer les accompagnateurs bénévoles au plus tôt.

Comportement :

Toute attitude jugée déplacée et engageant l'image du club sera sanctionnée.

Si un enfant fait preuve d'incivilités envers les bénévoles, les moniteurs, ses camarades ou se montre imprudent ou dangereux, il sera suspendu une séance ou plus sans pouvoir prétendre au remboursement de la ou des séances de ski prévue(s) dans son inscription.

Niveaux :

Les changements de niveau ne peuvent être validés que par les moniteurs de l'ESF, eux seuls évaluent le niveau de ski de vos enfants. **Les tests de classements sont réalisés lors des deux premières sorties.**

Remboursement :

Seuls les forfaits sont remboursés en cas de blessures sur présentation du certificat médical ; ils seront remboursés en fin de saison le vendredi 29 mars 2019 à la permanence.

Assurance :

L'assurance FFS (carte neige) est obligatoire. Vous la recevrez par mail.

Photos :

Les photos prises lors des différentes sorties sont sur le site www.skimontagne.fr rubrique les jeunes, allez jeter un coup d'œil.